



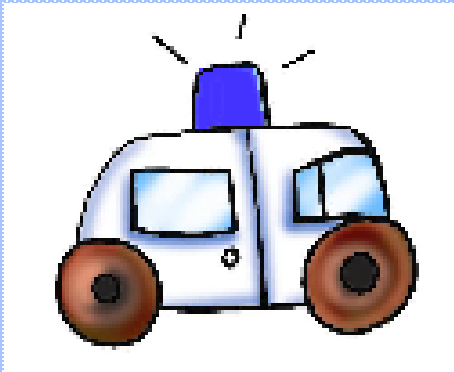
LW

Diapo 1

# LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ face aux risques majeurs

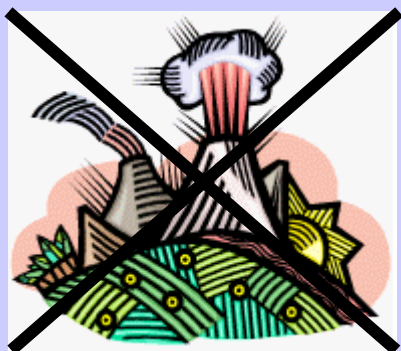
LYCEE LANGEVIN-WALLON

Diaporama réalisé à partir de documents élaborés par "l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement", diffusés par l'Académie de Rennes.



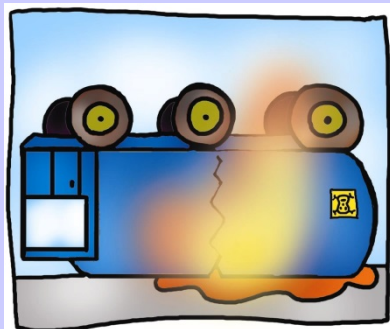
**Être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur :**

- **à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs,**
- **à appliquer les directives des autorités.**



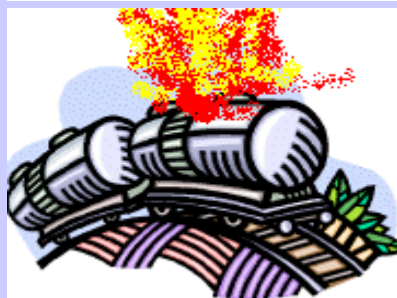
**Le lycée Langevin-Wallon ne risque pas d'être victime d'une catastrophe naturelle.**

**(séisme, éruption volcanique, inondation...)**



**Les seuls risques identifiés sont :**

✓ **L'accident d'un camion transportant des matières dangereuses sur la nationale 4 ;**

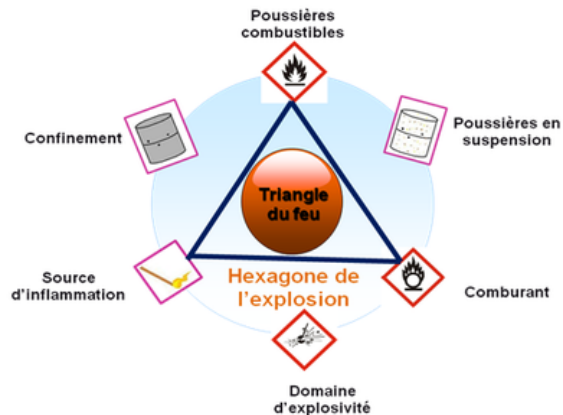


✓ **Un accident de train sur la Grande Ceinture.**



Sans oublier, bien sûr, les risques d'attentat ;

ou une fuite de gaz sur le réseau GRDF





L'alerte peut être signalée par :

- **Le Signal National d'Alerte (S.N.A.)** constitué de la sirène testée chaque mercredi à midi émettant un signal modulé (montant et descendant) pendant 3 séquences de 1 minute ;
- **Fin de l'alerte signalée par la sirène émettant pendant 30 secondes en continu.**

**Le signal d'alerte du lycée  
Langevin Wallon en cas de mise en  
sécurité est constitué :**

**d'une sonnerie de 5 minutes  
ininterrompue.**

**La fin de l'alerte sera donnée par deux  
minutes de sonnerie ininterrompue.**

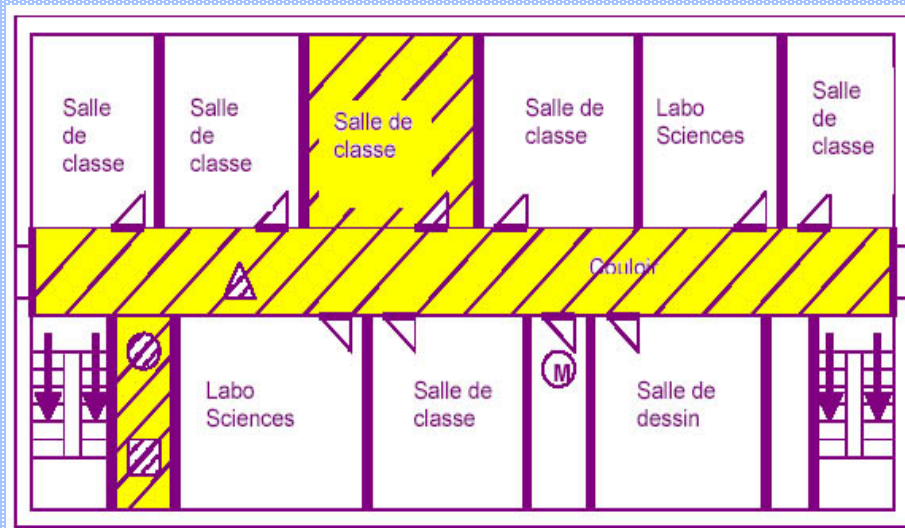


#### **Toutes les personnes doivent :**

- **Suivre les consignes des autorités (pompiers, secouristes...) et des personnes ressources reconnaissables à leur gilet jaune fluo.**
- **Rejoindre dans le calme le ou les lieux de mise en sûreté.**
- **Si mise à l'abri : assurer rapidement le calfeutrage du local de regroupement.**
- **Écouter la radio (informations officielles et consignes).**



### Le choix des lieux



**Les lieux de confinement seront affichés dans les salles de classe, à proximité des consignes à tenir en cas d'incendie.**

### Lieux de mise à l'abri :

- la ou les **salle(s) de classe,**
- et / ou un ou des **locaux de regroupement.**

**Plusieurs pièces confinées communicantes (couloirs, salles...) constituent une zone de mise à l'abri.**

**Ces lieux doivent demeurer accessibles à tout moment.**

# LW

## MISE EN PLACE D'UN PPMS CONDUITE A TENIR EN CAS D'INTRUSION OU D'ATTAQUE

### S'ÉCHAPPER



### SE CACHER ET SE BARRICADER



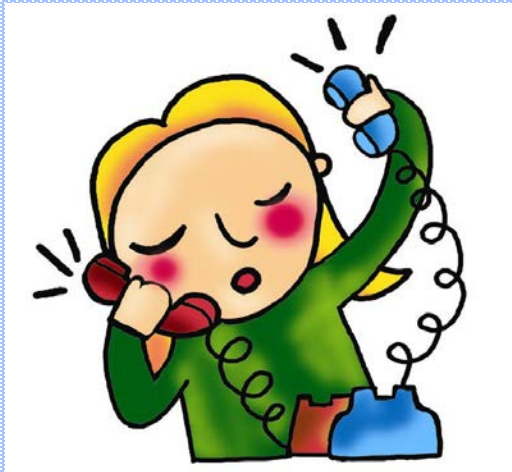
### COUPER LE HAUT PARLEUR ET LE VIBREUR



### SE DIRIGER VERS LES FORCES DE L'ORDRE SANS COURIR





**Liaison avec l'extérieur**

- **Seul le chef d'établissement et les autorités sont autorisées à communiquer avec l'extérieur.**
- **Ne pas utiliser le téléphone (fixe ou portable) afin de ne pas encombrer les lignes.**

18 BO N° 3  
30 MAI  
2002  
HORS-SÉRIE

**PLAN PARTICULIER  
DE MISE EN SÛRETÉ  
FACE AUX RISQUES MAJEURS**

### Annexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Écoutez la radio.  
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Inter : .....Mhz  
(à compléter)  
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : .....Mhz  
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école  
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.  
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu  
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.  
Laissez les libres pour que les secours  
puissent s'organiser.



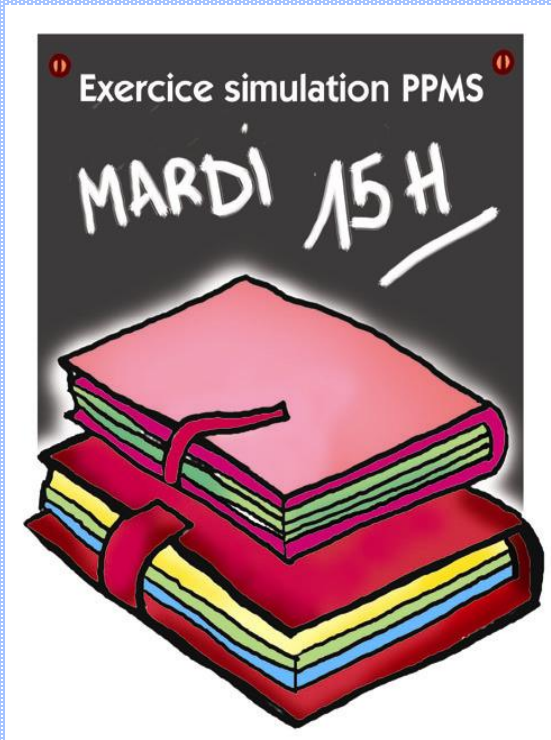
Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives  
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par  
exemple, grâce à des téléphones mobiles).

**Des consignes seront  
communiquées aux parents sur  
la conduite à tenir en cas de  
déclenchement de l'alerte**

### Exemple :

- Signal sonore d'alerte,
- Écouter la radio,
- Ne pas venir chercher les enfants au lycée,
- Ne pas téléphoner...

## La simulation



**Un exercice sera réalisé chaque année qui permettra de vérifier :**

- **La connaissance et l'audibilité des signaux internes de mise en sûreté,**
- **La connaissance des lieux de mise en sûreté et des cheminements,**
- **La connaissance des consignes,**
- **etc.**

**L'exercice de simulation est indispensable pour s'assurer de l'efficacité du plan en cas d'alerte réelle.**